

OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES IEDOM

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2011

INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Établissement public national

164, rue de Rivoli - 75001 PARIS
Tél. 01 53 44 41 41

Rapport d'activité 2011
de l'Observatoire des tarifs bancaires IEDOM

adressé à

Monsieur le Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

par

Monsieur Nicolas de Sèze,
Directeur général de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
1. Entre avril 2009 et avril 2011, les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse.....	5
2. Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole	6
3. Analyse détaillée et évolution des tarifs bancaires « standard » entre avril 2009 et avril 2011	7
4. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs suivis par l'Observatoire entre avril 2009 et avril 2011	12
ANNEXES	15
Annexe 1 - Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie.....	15
Annexe 2 - Synthèse, par géographie, de l'évolution des tarifs (avril 2009 à avril 2011).....	16
Annexe 3 - Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires « standard » à avril 2011	17
Annexe 4 - Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens tous DOM)	18
Annexe 5 - L'Observatoire semestriel des tarifs bancaires d'avril 2011	20

AVANT-PROPOS

Mis en place au premier semestre 2009 à la demande de la Ministre chargée de l'économie, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation financière du 22 octobre 2010. Son statut est codifié à l'article L. 711-5 III du Code monétaire et financier : « *Il est créé au sein de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer un Observatoire des tarifs bancaires (...) [L'Observatoire] publie périodiquement des relevés portant sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements. Il établit chaque année un rapport d'activité remis au Ministre chargé de l'économie, qui est transmis au Parlement.* »

Le présent rapport, qui est le premier rapport d'activité de l'Observatoire de l'IEDOM, couvre la période d'avril 2009 à avril 2011.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer de ces deux années d'observation sont les suivants :

- les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse entre avril 2009 et avril 2011 ;
- pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.



Nicolas de Sèze
Directeur général de l'IEDOM

Méthodologie de l'Observatoire des tarifs bancaires

Depuis 2009, l'IEDOM relève chaque semestre, respectivement au 1^{er} avril puis au 1^{er} octobre, des tarifs individuels de services bancaires tels qu'ils sont présentés dans les plaquettes tarifaires mises en ligne sur les sites internet des 42 banques installées dans les six départements et collectivités territoriales couverts par la zone d'intervention de l'IEDOM.

Les 42 banques précitées appartiennent toutes à l'un des six grands réseaux bancaires nationaux (Banque postale, BNPP, BPCE, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, Société Générale), comme le détaille le tableau présenté en Annexe 1. Ces banques sont soit filiales, soit succursales de ces groupes, et peuvent intervenir sur plusieurs géographies, en pratiquant des tarifications homogènes ou différenciées.

Sur la base de ces relevés, et après confirmation des données par chaque banque, l'IEDOM calcule le tarif moyen de chaque service observé par géographie ainsi que le tarif moyen pour la zone IEDOM. Le tarif moyen d'un service pour une géographie est calculé en pondérant le tarif unitaire de chaque banque par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par la banque (sa part de marché). Le tarif moyen d'un service pour l'ensemble de la zone IEDOM est calculé en pondérant les tarifs moyens de chaque géographie par le nombre total de comptes ordinaires de particuliers sur la géographie en question.

Les tarifs relevés incluent ceux de l'« extrait standardisé de 10 produits ou services courants » adopté par la profession bancaire depuis le 1^{er} janvier 2011, à la suite des travaux du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF) relayant le rapport Pauget-Constans sur la tarification des services bancaires (juillet 2010). Ces tarifs « standard » s'attachent à accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Un onzième tarif standard, celui des frais annuels de tenue de compte, complète cette liste pour les établissements de crédit des DOM. Compte tenu de certaines sous-catégories, les tarifs « standard » examinés dans ce rapport sont, au final, au nombre de 15. Par ailleurs, l'analyse porte également sur 14 autres tarifs relevés par l'Observatoire.

1. Entre avril 2009 et avril 2011, les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse (Annexe 2)

Les tarifs moyens relevés dans les cinq observatoires publiés à ce jour par l'IEDOM montrent une nette orientation à la baisse sur la période considérée :

- au niveau global DOM, parmi les 29 tarifs retenus pour l'analyse du présent rapport, 19 enregistrent une baisse de leur valeur moyenne, 9 sont en augmentation et 1 présente une gratuité sur toutes les places. Près des deux-tiers des tarifs moyens observés se sont donc réduits sur la période d'avril 2009 à avril 2011 ;
- cette tendance à la baisse se retrouve sur cinq des six places étudiées. Elle est notablement marquée aux Antilles (21 tarifs en baisse à la Guadeloupe, 20 à la Martinique) ou à La Réunion (16 tarifs en baisse). Les trois autres places (Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) enregistrent une tendance à la baisse moins marquée ;
- les baisses de tarifs touchent des services de grande portée, comme ceux de l'extrait standardisé : abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (- 31 % en deux ans), virement SEPA occasionnel par internet (- 74 %), frais de tenue de compte (- 28 %), frais de transfert de PEL/CEL vers un autre établissement (- 26 %). *A contrario*, quatre tarifs ont progressé de plus de 10 %, dont deux relatifs aux services d'alerte par SMS. La plus forte progression (41 %) concerne le forfait sans chéquier (i.e. la gamme de moyens de paiements alternatifs aux chèques – GPA). Les quatre autres hausses relevées demeurent circonscrites, entre 1 % et 4 % ;
- parmi les autres tendances favorables, il convient de relever la mise en place progressive de la gratuité pour certains services, tels les frais de mise en place d'un virement permanent, ou les oppositions sur virement, sur carte bancaire ou sur prélèvement au guichet. De même, un nombre de plus en plus important d'établissements bancaires a abaissé le tarif des frais de rejet - sur chèque ou sur virement - en deçà du maximum imposé par la loi.

Cette orientation majoritairement baissière des tarifs bancaires dans les DOM a, de toute évidence, un lien avec les accords de place intervenus durant la crise sociale du début de l'année 2009 sur plusieurs territoires, notamment aux Antilles. Mais il est probable que la mise en place de l'Observatoire de l'IEDOM, en améliorant la transparence sur les tarifs, y a également contribué.

2. Pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole (Annexes 3 et 4)

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) publie pour la première fois, en 2011, 13 tarifs moyens pondérés, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. Ces tarifs moyens de la métropole, qui correspondent à ceux de l'extrait standardisé, constituent des points de référence qui permettent d'enrichir l'analyse des tarifs moyens de la zone IEDOM et de ceux de chaque géographie.

- Parmi les 13 tarifs « standard », une majorité d'entre eux (8) se situent, dans les DOM, à un niveau inférieur ou égal à celui de la métropole. Par exemple, le prix moyen de la mise en place d'une autorisation de prélèvement est de 1,90 € dans les DOM contre 2,95 € en métropole ; celui d'une carte de paiement à autorisation systématique est de 27,90 € dans les DOM contre 29,55 € en métropole.
- Cette tendance concerne trois des six territoires concernés. La Réunion se situe dans la proportion moyenne (8 tarifs moyens sur 13 sont inférieurs à ceux de la métropole), la Guyane et Saint-Pierre-et-Miquelon la dépassent (9 sur 13). La Martinique propose un profil inverse : 5 tarifs moyens sont inférieurs à ceux de métropole pour 8 tarifs supérieurs.

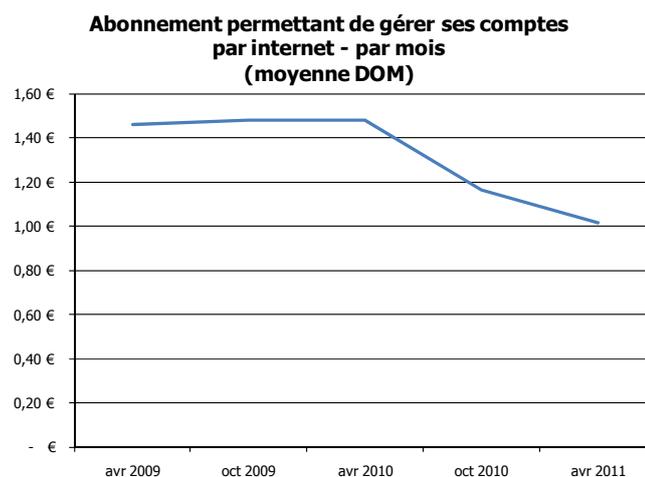
Au-delà de ces tarifs « standard », d'autres éléments qui contribuent à déterminer le niveau de la tarification bancaire devraient être pris en compte : le maintien de frais spécifiques de tenue de compte dans la zone d'intervention de l'IEDOM, la prédominance des offres groupées de services (« forfaits ») difficilement comparables à ce jour, l'analyse par profil des frais attachés à l'utilisation d'un compte bancaire, etc.

La suite de ce rapport reprend l'évolution individuelle des tarifs bancaires correspondant à l'extrait standardisé, puis des autres tarifs relevés par l'Observatoire.

3. Analyse détaillée et évolution des tarifs bancaires « standard » entre avril 2009 et avril 2011

3-1 Abonnement permettant de gérer ses comptes par internet

Le tarif moyen de l'abonnement permettant de gérer ses comptes par internet a baissé de 31 %. Toutes les banques de l'échantillon proposent ce service depuis 2009. L'ampleur de la baisse s'explique par le fait qu'un nombre croissant d'établissements offrent désormais ce service à titre gratuit. Le tarif moyen DOM (1,00 €) est plus élevé qu'en métropole (0,70 €). Parmi les DOM, le prix moyen le plus élevé se trouve à Mayotte (2,20 €), alors que le tarif est gratuit à Saint-Pierre-et-Miquelon. Les écarts sont peu significatifs entre la Guadeloupe (0,90 €), La Réunion et la Guyane (1,00 €) et la Martinique (1,10 €).



Source : Observatoire des tarifs bancaires - Iedom

3-2 Abonnement aux Alertes SMS

Le tarif moyen de l'abonnement aux Alertes SMS a progressé de 12 % mais reste inférieur de moitié au tarif moyen métropolitain. Ce service est proposé par la majorité des banques de l'échantillon, mais 17 d'entre elles ne l'ont pas encore inclus dans leur tarification individuelle. Le prix moyen DOM (1,00 €) est sensiblement inférieur à celui de la métropole (2,20 €), seul le tarif moyen de Saint-Pierre-et-Miquelon s'inscrit au-dessus (2,50 €).

3-3 Alerte SMS (prix par message)

Le tarif moyen de l'alerte SMS (prix par message) a progressé de 20 %. Encore peu développé, ce service est proposé par la moitié des banques de l'échantillon (22 sur 42). Le prix moyen DOM (0,35 €) est supérieur à celui relevé en métropole (0,25 €).

3-4 Virement SEPA occasionnel déposé au guichet

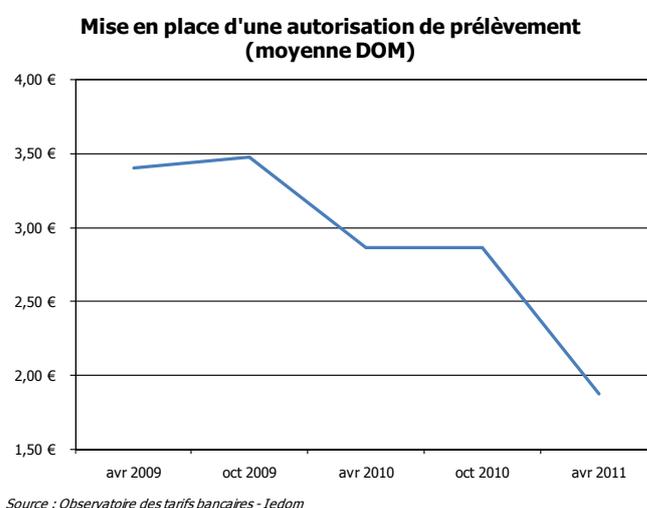
Le tarif moyen d'un virement SEPA occasionnel déposé au guichet a enregistré une légère diminution (- 2 %). Le prix moyen DOM ressort à 3,80 € contre 3,50 € en métropole. Parmi les DOM, la Guyane (4,10 €) et la Guadeloupe (4,20 €) se positionnent au-dessus de la moyenne, seule la place de Saint-Pierre-et-Miquelon se situant en dessous (2,30 €). Hormis ce territoire, la fourchette des prix moyens s'étend de 3,60 € (Mayotte) à 4,20 € (Guadeloupe). Au sein d'une même place, les écarts peuvent toutefois être plus sensibles (de 3,00 € à 6,40 € dans les DFA).

3-5 Virements SEPA occasionnels par internet

Les virements SEPA occasionnels par internet sont très majoritairement gratuits, puisqu'un seul réseau les tarifie encore. Cette tendance est également à l'œuvre en métropole. Les prix moyens calculés sont, de ce fait, peu significatifs.

3-6 Mise en place d'une autorisation de prélèvement

Le tarif moyen de mise en place d'une autorisation de prélèvement a diminué de 45 %. Cette baisse tient au développement de la gratuité de ce service, tout comme en métropole. Ainsi, dans la zone IEDOM, seuls 11 établissements de crédit maintiennent une tarification (ils étaient 18 en 2009). Certains tarifs unitaires ont, par ailleurs, baissé significativement. Sensiblement inférieur à celui de la métropole (2,95 €), le tarif moyen DOM (1,90 €) recouvre de notables différences entre la Martinique (3,90 €) et la Guadeloupe (0,50 €). De même, la fourchette de prix entre les banques qui tarifient ce service est extrêmement étendue (de 3,00 € jusqu'à 16,50 €).



3-7 Frais par prélèvement (à l'unité)

Le tarif moyen des frais par prélèvement (à l'unité) a baissé de 24 %. La situation est très différenciée. Tout comme en métropole, l'offre de ce service est quasiment gratuite dans les départements des Antilles-Guyane (à l'exception d'un réseau bancaire aux Antilles). En revanche, ce service reste payant à La Réunion, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon (respectivement 0,75 €, 0,70 € et 0,40 € à l'unité), certains tarifs unitaires ayant même progressé sur la période.

3-8 Carte de paiement internationale à débit différé

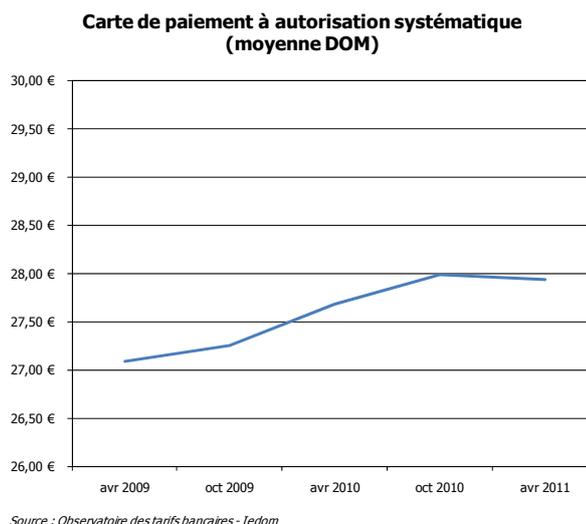
Le tarif moyen d'une carte de paiement internationale à débit différé a progressé de 4 % mais demeure légèrement moins élevé qu'en métropole. Ce mouvement à la hausse est plus particulièrement ressenti aux Antilles (+ 10 % à la Guadeloupe, + 6 % à la Martinique), alors que ceux-ci connaissent une baisse tendancielle à La Réunion (-1 %) et à Saint-Pierre-et-Miquelon (- 3 %). Les prix moyens observés sont très proches les uns des autres d'une géographie à l'autre (aux alentours de 43 €), le prix moyen DOM (43,50 €) étant légèrement inférieur à celui de la métropole (43,85 €).

3-9 Carte de paiement internationale à débit immédiat

Le tarif moyen d'une carte de paiement internationale à débit immédiat a progressé de 2 % mais demeure moins cher qu'en métropole. La hausse la plus forte est enregistrée à la Martinique (9 %), suivie de la Guyane (4 %). Trois territoires affichent cependant une stabilité (La Réunion et la Guadeloupe) ou une baisse (Saint-Pierre-et-Miquelon, avec - 17 %). En dépit de sa progression, le prix moyen DOM (35,75 €) demeure légèrement inférieur à celui de la métropole (36,95 €). A noter : 31 des 42 banques de l'échantillon IEDOM affichent des tarifs inférieurs à ce niveau métropolitain. Malgré la hausse enregistrée sur deux ans, la Martinique reste, avec Saint-Pierre-et-Miquelon, le territoire le moins cher pour ce service.

3-10 Carte de paiement à autorisation systématique

Le tarif moyen d'une carte de paiement à autorisation systématique a progressé de 3 % mais est moins élevé qu'en métropole. Tous les territoires sont concernés par cette hausse, le plus impacté étant Saint-Pierre-et-Miquelon avec la mise en place de ce nouveau tarif. Le tarif moyen DOM (27,90 €) est significativement moins onéreux que celui de métropole (29,55 €). Cela se confirme pour plus de la moitié des banques de l'échantillon (24 d'entre elles se situent au-dessous de cette moyenne, 18 au-dessus). Cette différence est notamment sensible aux Antilles, et plus particulièrement à la Martinique (avec un prix moyen inférieur de 10 %). Les prix moyens varient de 26,30 € (Martinique) à 33,80 € (Saint-Pierre-et-Miquelon). De même, au sein d'une même géographie, les écarts observés sont sensibles (de 21,00 € à 32,00 € en Guyane).



3-11 Retraits en euros dans un DAB extérieur

Le tarif moyen des retraits en euros dans un DAB extérieur ne peut être analysé avec pertinence. En effet, si les premiers retraits sont gratuits dans la totalité des banques de l'échantillon, les retraits suivants sont le plus souvent payants. Les prochains Observatoires tenteront de surmonter cette difficulté méthodologique afin d'aboutir à un prix moyen qui puisse être comparé à celui du CCSF pour la métropole¹.

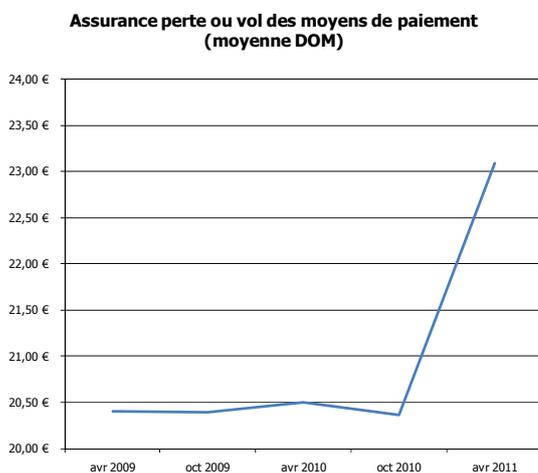
¹ Le CCSF calcule un prix moyen sur le premier prix facturé pour ce service.

3-12 Commission d'intervention

Le tarif moyen d'une commission d'intervention est resté stable (+ 1 %). Selon les géographies, la situation est contrastée. Dans quatre des six territoires, on note des hausses relativement élevées (+ 4,5 % à La Réunion et jusqu'à + 29 % à Saint-Pierre-et-Miquelon). Les deux départements des Antilles se distinguent avec une baisse de ce tarif (- 2 % à la Martinique et - 4 % à la Guadeloupe). Le tarif moyen DOM (9,70 €) demeure sensiblement supérieur au tarif moyen relevé en métropole (8,30 €). Trois territoires sont en dessous de cette moyenne métropolitaine : Mayotte (8,20 €), la Guyane (8,10 €) et Saint-Pierre-et-Miquelon (4,40 €) alors que La Réunion (9,10 €), la Martinique (9,70 €) et la Guadeloupe (11,30 €) s'inscrivent au-dessus. Au sein de chaque territoire, le tarif de la commission d'intervention présente de grands écarts d'un réseau bancaire à l'autre.

3-13 Assurance perte ou vol des moyens de paiement

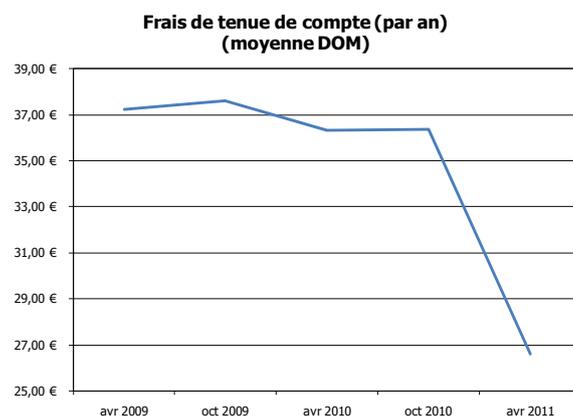
Le tarif moyen pour l'assurance perte ou vol des moyens de paiement s'est renchéri de 13 % mais demeure moins élevé que le tarif métropolitain. Seul le département de Mayotte a bénéficié d'une baisse du tarif moyen (- 6 %), alors que les hausses sont particulièrement sensibles en Guyane (17 %), à la Martinique (26 %) et surtout à Saint-Pierre-et-Miquelon (où celui-ci est passé de 3,00 € à 18,30 €). Pour autant, le tarif moyen DOM (23,10 €) demeure inférieur à celui relevé en métropole (24,30 €).



Source : Observatoire des tarifs bancaires - Iedom

3-14 Frais de tenue de compte

Le tarif moyen des frais de tenue de compte s'est sensiblement contracté, passant de 37,25 € à 26,60 € par an. Ce mouvement à la baisse s'observe sur l'ensemble des places, étant précisé que ce service est gratuit à Saint-Pierre-et-Miquelon. D'une géographie à l'autre, la fourchette de prix moyens reste importante, allant de 18,90 € en Guyane à 30,35 € à la Guadeloupe. Au sein des territoires, les écarts de prix sont très élevés (le tarif maximum étant de 82,20 € par an).



Source : Observatoire des tarifs bancaires - Iedom

3-15 Frais de tenue de compte sans mouvement

Le tarif moyen des frais de tenue de compte sans mouvement a baissé de 2 %, passant de 28,05 € à 27,55 € par an. Les écarts entre géographies demeurent significatifs (de 8,15 € à Mayotte à 39,65 € à la Martinique, en passant par 15,20 € à La Réunion), tout comme les niveaux unitaires dans certaines géographies (dans l'un des réseaux bancaires installés dans les DFA, ce tarif atteint 208 €).

4. Analyse détaillée et évolution des autres tarifs suivis par l'Observatoire entre avril 2009 et avril 2011

4-1 Frais de mise en place d'un virement permanent

Le tarif moyen des frais de mise en place d'un virement permanent a baissé de 75 %. L'ampleur de cette baisse s'explique avant tout par la progression de la gratuité de ce service : seuls 8 établissements sur 42 maintiennent une tarification (ils étaient 18 à le faire en avril 2006).

4-2 Frais de virement permanent (par virement)

Le tarif moyen des frais de virement permanent (par virement) a baissé de 12 %. Cette baisse n'est pas uniformément répartie : elle a concerné les trois départements des Antilles-Guyane (dont - 34 % à la Guadeloupe), alors que le tarif moyen progressait de 5 % à La Réunion. Au sein de chaque géographie les écarts de tarifs sont parfois importants, allant de la gratuité à 4,60 € à la Martinique ou à la Guadeloupe.

4-3 Opposition sur virement

Le tarif moyen d'une opposition sur virement a baissé de 21 %. Il faut toutefois noter que ce service est très majoritairement gratuit, un seul réseau bancaire appliquant encore une tarification sur ce service. Ils étaient 3 en avril 2006, puis 2 en avril 2009.

4-4 Frais de rejet de virement

Le tarif moyen des frais de rejet de virement enregistre une très légère baisse (- 1 %). Cette baisse ne concerne toutefois que La Réunion (- 29 %) et un seul établissement. La tendance pour les autres banques de ce département ou des autres géographies est plutôt orientée à la hausse (+ 38 % à la Guadeloupe). La gratuité du service a peu évolué (19 banques), mais est offerte par de grands réseaux depuis avril 2011. Les écarts entre géographies sont, par ailleurs, très marqués (du simple au double entre La Réunion et Mayotte, voire entre la Martinique et la Guyane).

4-5 Forfait sans chéquier / GPA (par mois)

Le tarif moyen du Forfait sans chéquier / GPA (par mois) a progressé de 41 %. Toutes les géographies ont été impactées par cette hausse, dans des proportions notables (doublement en Guyane, notamment à la suite de l'abandon de la gratuité par un réseau). La Martinique se distingue avec une hausse moins marquée (+ 15 %) que dans les autres géographies, mais conserve un prix (2,85 €) légèrement supérieur à ceux de la Guadeloupe (2,75 €) ou de La Réunion (2,80 €). Sur chaque place, la fourchette de prix est étendue et quelques réseaux importants ne proposent pas encore ce service.

4-6 Opposition sur chèque

Le tarif moyen d'une opposition sur chèque a baissé de 16 %. A l'exception de Saint-Pierre-et-Miquelon (où le prix moyen progresse de 13 %), toutes les géographies ont enregistré des baisses sur ce tarif et ce, dans la plupart des banques. D'une géographie à l'autre, on note des écarts entre tarifs moyens : 10,70 € à Saint-Pierre-et-Miquelon, 11,80 € à La Réunion, 14,40 € à la Guadeloupe, 15,30 € à la Martinique et 16,60 € à Mayotte. Un fait notable : aucune banque ne propose la gratuité de ce service. La fourchette des prix unitaires est très étendue : de 5,00 € pour le moins cher (à La Réunion et à Mayotte) jusqu'à 26,10 € aux Antilles ou 29,00 € en Guyane.

4-7 Frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 €

Le tarif moyen des frais de rejet d'un chèque inférieur à 50 € a baissé de 5 %. 16 banques proposent un tarif inférieur au maximum de 30 € imposé par la loi. Elles étaient 6 à le faire il y a deux ans.

4-8 Frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 €

Le tarif moyen des frais de rejet d'un chèque supérieur à 50 € a baissé de 3 %. 16 banques proposent un tarif inférieur au maximum légal de 50 €, soit 6 de plus qu'il y a deux ans.

4-9 Frais relatifs à la délivrance d'un chèque de banque

Le tarif moyen des frais relatifs à la délivrance d'un chèque de banque s'est réduit de 9 %. Cette baisse a particulièrement concerné la Guadeloupe (- 15 %) et La Réunion (- 12 %), celle-ci étant moins sensible à la Martinique (- 6 %), à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Mayotte (- 1 %). La Guyane fait exception avec une hausse de 3 %, qui place ce département comme le plus cher avec la Martinique (16,90 €). La fourchette de prix aux Antilles-Guyane est notablement étendue pour un même service (de moins de 10 € jusqu'à 40 €). Saint-Pierre-et-Miquelon se démarque avec un tarif moyen très inférieur aux autres (8,15 €). Le tarif moyen en zone océan Indien est significativement moins élevé que dans la zone Antilles-Guyane (de 3 € à 5 € d'écart).

4-10 Opposition sur carte bancaire

Le service d'opposition sur carte bancaire est désormais gratuit, alors que son tarif moyen était encore de 18,30 € en 2009.

4-11 Opposition de prélèvement opérée au guichet

Le tarif moyen d'une opposition de prélèvement opérée au guichet a baissé dans des proportions très significatives (- 89 %). Tout comme pour les oppositions sur carte bancaire, ce service bénéficie d'un mouvement quasi général vers la gratuité à partir d'avril 2010, seuls deux réseaux ayant maintenu une tarification.

4-12 Frais de rejets de prélèvement

Le tarif moyen des frais de rejets de prélèvement a baissé de 7 %. Le tarif maximum (20 €) imposé par la loi pour ce service reste appliqué par la majorité des banques de l'échantillon (26) mais, sur deux ans, le nombre de banques proposant un tarif inférieur à ce maximum légal est en augmentation (16 contre 10 auparavant), certaines allant jusqu'à appliquer la gratuité de ces opérations.

4-13 Frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement

Le tarif moyen des frais de transfert du CEL, PEL vers un autre établissement a baissé de 26 %. Cette baisse est intervenue au premier semestre 2011 et elle a concerné toutes les géographies, parfois dans des proportions très fortes (- 58 % à Mayotte, - 36 % à La Réunion, - 27 % à la Guadeloupe). Un seul groupe bancaire a relevé son tarif sur la période (+ 6 %). L'écart du tarif moyen entre géographies est peu marqué aux Antilles-Guyane, la zone océan Indien devenant la moins chère de l'échantillon. Un seul établissement, à Saint-Pierre-et-Miquelon, propose la gratuité de ce service.

4-14 Frais d'un avis à tiers détenteur (ATD)

Le tarif moyen des frais d'un avis à tiers détenteur (ATD) a légèrement augmenté (+ 1 %). Ce résultat global masque une nette différence de situations entre la baisse du prix moyen à La Réunion (- 2 %) et une hausse sur toutes les autres géographies (de + 2 % à la Guadeloupe jusqu'à + 17 % à Saint-Pierre-et-Miquelon), la fourchette de prix de ce service demeurant très large (de 68 € à 145 €).

ANNEXES

Annexe 1 - Liste des banques participant à l'Observatoire, par géographie

Groupe bancaire/enseigne	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	St-Pierre-et-Miquelon	Total
Banque Postale	Banque Postale DOM	Banque Postale DOM	Banque Postale DOM	Banque Postale DOM	Banque Postale DOM		5
BPCE (BRED)	BRED Réunion	BRED MAYOTTE	BRED GUADELOUPE	BRED MARTINIQUE	BRED GUYANE		5
BPCE (BRED)	CRCMMOM		CRCMMOM	CRCMMOM			3
BPCE (Océor)	Banque de la Réunion	Banque de la Réunion	BDAF	BDAF	BDAF	BDSPM	6
BPCE (CE)	CEPAC Réunion		CEPAC Guadeloupe/Martinique	CEPAC Guadeloupe/Martinique		CEIDFP	4
CRCA	CRCAM Réunion	CRCAM Réunion	CRCAM DE LA GUADELOUPE	CRCAM DE LA MARTINIQUE	CRCAM DE LA MARTINIQUE		5
CRCA (LCL)			BFCAG	BFCAG	BFCAG		3
Société Générale	BFCOI Réunion	BFCOI Mayotte	SGBA	SGBA			4
BNPP	BNP Réunion		BNP GUADELOUPE	BNP MARTINIQUE	BNP GUYANE		4
Crédit Mutuel			FCMAG	FCMAG	FCMAG		3
Nombre d'établissements	8	5	10	10	7	2	42

Annexe 2 - Synthèse, par géographie, de l'évolution des tarifs (avril 2009 à avril 2011)

	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	St-Pierre-et-Miquelon	DOM
Abonnement permettant de gérer ses comptes par internet (par mois)	-47%	-3%	-22%	-15%	0%	gratuit	-31%
Alertes SMS (par mois)	34%	8%	-10%	-5%	-2%	411%	12%
Alertes SMS (par message)	67%	13%	-6%	0%	6%	SO	20%
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro, au guichet	-1%	1%	-2%	-1%	-2%	-77%	-2%
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro, par internet	gratuit	gratuit	-60%	-93%	31%	gratuit	-74%
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	6%	9%	-86%	-36%	-51%	gratuit	-45%
Frais par prélèvement	-17%	33%	-70%	-66%	gratuit	150%	-24%
Carte de paiement internationale à débit différé	-1%	2%	10%	6%	2%	-3%	4%
Carte de paiement internationale à débit immédiat	0%	2%	0%	9%	4%	-17%	2%
Carte de paiement à autorisation systématique	2%	4%	5%	1%	7%	390%	3%
Retrait en euros dans un DAB extérieur	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Commission d'intervention	5%	6%	-4%	-2%	9%	29%	1%
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	9%	-6%	7%	26%	17%	456%	13%
Frais de tenue de compte (par an)	-24%	-13%	-31%	-32%	-32%	gratuit	-28%
Frais de tenue de compte Sans Mouvement (par an)	1%	15%	-16%	11%	-16%	59%	-2%
Frais de mise en place d'une virement permanent	-77%	9%	-96%	-56%	-69%	-3%	-76%
Frais de virement permanent (par virement)	5%	0%	-34%	-13%	-14%	11%	-12%
Opposition sur virement	-20%	-30%	-16%	-21%	-34%	gratuit	-21%
Frais de rejet virement	-29%	3%	38%	20%	27%	259%	-1%
Forfait sans chéquier / GPA (par mois)	41%	90%	68%	15%	100%	4%	41%
Opposition sur chèque	-25%	-7%	-15%	-11%	-9%	13%	-16%
Frais de rejet de chèque < 50 €	-3%	-3%	-6%	-6%	-5%	-8%	-5%
Frais de rejet de chèque > 50 €	-2%	-1%	-4%	-3%	-3%	-8%	-3%
Délivrance d'un chèque de banque	-12%	-1%	-15%	-6%	3%	-1%	-9%
Opposition sur carte bancaire	-100%	gratuit	-99%	-99%	gratuit	gratuit	-99%
Opposition sur prélèvement, au guichet	-88%	gratuit	-89%	-90%	gratuit	47%	-90%
Frais de rejet de prélèvement (décret 2007-1611)	1%	4%	-15%	-12%	-9%	26%	-7%
Transfert du CEL, PEL vers un autre établissement	-37%	-58%	-27%	-4%	-7%	-77%	-26%
Frais ATD, saisie	-2%	4%	2%	2%	5%	18%	1%

Nombre de tarifs	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	St-Pierre-et-Miquelon	DOM
Gratuit	2	4	1	1	4	7	1
En baisse	16	9	21	20	14	8	19
En hausse	10	15	6	8	11	13	9
Stable	1	1	1	-	-	-	-

- Baisse du tarif
- Hausse du tarif

Annexe 3 - Synthèse, par géographie, du niveau moyen des tarifs bancaires « standard » à avril 2011

	Métropole	DOM	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	St-Pierre-et-Miquelon
Abonnement permettant de gérer ses comptes par internet (par mois)	0,70 €	1,00 €	1,00 €	2,20 €	0,90 €	1,10 €	1,00 €	gratuit
Alertes SMS (par mois)	2,20 €	1,10 €	1,40 €	1,30 €	0,75 €	0,85 €	0,85 €	2,50 €
Alertes SMS (par message)	0,25 €	0,35 €	0,40 €	0,40 €	0,30 €	0,35 €	0,30 €	SO
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro, au guichet	3,50 €	3,80 €	3,70 €	3,60 €	4,20 €	3,70 €	4,10 €	2,30 €
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro, par internet	0,01 €	0,01 €	gratuit	gratuit	0,03 €	0,01 €	0,07 €	gratuit
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	2,95 €	1,90 €	1,30 €	1,90 €	0,50 €	3,90 €	2,50 €	gratuit
Frais par prélèvement	- €	0,33 €	0,75 €	0,70 €	0,04 €	0,03 €	gratuit	0,40 €
Carte de paiement internationale à débit différé	43,85 €	43,60 €	43,40 €	46,00 €	43,90 €	43,90 €	43,40 €	43,60 €
Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,95 €	35,75 €	35,30 €	39,30 €	36,30 €	35,30 €	36,40 €	33,80 €
Carte de paiement à autorisation systématique	29,55 €	27,90 €	28,80 €	31,40 €	27,80 €	26,30 €	27,80 €	33,80 €
Retrait en euros dans un DAB extérieur	0,80 €	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Commission d'intervention	8,30 €	9,70 €	9,10 €	8,20 €	11,30 €	9,70 €	8,10 €	4,40 €
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,30 €	23,10 €	22,00 €	21,40 €	23,75 €	24,30 €	23,30 €	18,30 €

Nombre de tarifs	DOM	Réunion	Mayotte	Guadeloupe	Martinique	Guyane	St-Pierre-et-Miquelon
inférieurs ou égaux au tarif moyen CCSF	8	8	6	6	5	9	9
supérieurs au tarif moyen CCSF	5	5	7	7	8	4	3

Tarif moyen inférieur ou égal au tarif métropole

Tarif moyen supérieur au tarif métropole

SO : sans objet

Annexe 4 - Synthèse de l'évolution et du niveau des tarifs bancaires « standard » (tarifs moyens tous DOM)

Abonnement permettant de gérer ses comptes par internet (par mois)

CCSF **0,70 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-46,5%	Réunion Moy	1,81 €	1,81 €	1,83 €	1,02 €	0,97 €	38%
-2,8%	Mayotte Moy	2,24 €	2,20 €	2,27 €	2,09 €	2,18 €	211%
-21,8%	Guadeloupe Moy	1,13 €	1,18 €	1,18 €	1,18 €	0,88 €	26%
-15,1%	Martinique Moy	1,29 €	1,32 €	1,32 €	1,32 €	1,10 €	57%
-0,2%	Guyane Moy	1,01 €	1,01 €	0,95 €	0,95 €	1,01 €	44%
gratuit	SPM Moy	- €	- €	- €	- €	- €	gratuit
-30,6%	DOM Moy	1,46 €	1,48 €	1,48 €	1,16 €	1,01 €	45%

Alertes SMS (par mois)

CCSF **2,20 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
33,6%	Réunion Moy	1,07 €	1,07 €	1,41 €	1,41 €	1,43 €	-35%
7,5%	Mayotte Moy	1,20 €	1,20 €	1,29 €	1,29 €	1,29 €	-41%
-9,9%	Guadeloupe Moy	0,82 €	0,82 €	0,83 €	0,83 €	0,74 €	-67%
-5,1%	Martinique Moy	0,89 €	0,89 €	0,91 €	0,91 €	0,84 €	-62%
-2,1%	Guyane Moy	0,89 €	0,89 €	0,89 €	0,89 €	0,87 €	-60%
410,8%	SPM Moy	0,49 €	- €	2,56 €	2,56 €	2,50 €	14%
11,8%	DOM Moy	0,95 €	0,95 €	1,10 €	1,10 €	1,06 €	-52%

Alertes SMS (par message)

CCSF **0,25 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
67,4%	Réunion Moy	0,23 €	0,23 €	0,38 €	0,38 €	0,39 €	54%
12,9%	Mayotte Moy	0,34 €	0,34 €	0,38 €	0,38 €	0,38 €	54%
-6,0%	Guadeloupe Moy	0,31 €	0,31 €	0,30 €	0,30 €	0,29 €	15%
0,0%	Martinique Moy	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0,36 €	46%
6,3%	Guyane Moy	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,28 €	0,30 €	19%
S.O	SPM Moy	- €	S.O	S.O	S.O	S.O	S.O
20,0%	DOM Moy	0,29 €	0,29 €	0,35 €	0,35 €	0,35 €	39%

Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro au guichet (par virement)

CCSF **3,50 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-1,4%	Réunion Moy	3,75 €	3,76 €	3,80 €	3,81 €	3,69 €	6%
1,3%	Mayotte Moy	3,52 €	3,54 €	3,57 €	3,60 €	3,56 €	2%
-1,7%	Guadeloupe Moy	4,25 €	4,27 €	4,38 €	4,39 €	4,18 €	20%
-1,5%	Martinique Moy	3,72 €	3,73 €	3,76 €	3,77 €	3,66 €	5%
-2,2%	Guyane Moy	4,17 €	4,20 €	3,99 €	4,02 €	4,08 €	17%
-76,8%	SPM Moy	9,93 €	6,70 €	3,09 €	3,09 €	2,30 €	-34%
-2,2%	DOM Moy	3,91 €	3,91 €	3,94 €	3,95 €	3,83 €	9%

Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)

CCSF **0,01 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
gratuit	Réunion Moy	0,00 €	- €	- €	- €	- €	gratuit
gratuit	Mayotte Moy	- €	- €	- €	- €	- €	gratuit
-59,9%	Guadeloupe Moy	0,07 €	0,05 €	0,05 €	0,05 €	0,03 €	174%
-92,8%	Martinique Moy	0,09 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,01 €	-37%
31,1%	Guyane Moy	0,06 €	0,06 €	0,05 €	0,05 €	0,07 €	625%
gratuit	SPM Moy	1,61 €	1,61 €	- €	- €	- €	gratuit
-74,1%	DOM Moy	0,05 €	0,04 €	0,04 €	0,04 €	0,01 €	0%

Mise en place d'une autorisation de prélèvement

CCSF **2,95 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
5,7%	Réunion Moy	1,26 €	1,26 €	1,31 €	1,31 €	1,33 €	-55%
9,4%	Mayotte Moy	1,70 €	1,70 €	1,78 €	1,78 €	1,86 €	-37%
-86,0%	Guadeloupe Moy	3,84 €	3,97 €	1,52 €	1,52 €	0,54 €	-82%
-36,5%	Martinique Moy	6,08 €	6,23 €	6,16 €	6,16 €	3,86 €	31%
-51,3%	Guyane Moy	5,09 €	5,18 €	4,82 €	4,82 €	2,48 €	-16%
gratuit	SPM Moy	- €	- €	- €	- €	- €	gratuit
-44,8%	DOM Moy	3,40 €	3,48 €	2,86 €	2,86 €	1,88 €	-36%

Frais par prélèvement

CCSF **0,00 €**

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-17,2%	Réunion Moy	0,92 €	0,92 €	0,93 €	0,93 €	0,76 €	SO
33,4%	Mayotte Moy	0,54 €	0,54 €	0,76 €	0,76 €	0,72 €	SO
-70,2%	Guadeloupe Moy	0,13 €	0,11 €	- €	- €	0,04 €	SO
-66,0%	Martinique Moy	0,08 €	0,07 €	- €	- €	0,03 €	SO
gratuit	Guyane Moy	0,01 €	0,01 €	- €	- €	- €	gratuit
149,4%	SPM Moy	0,16 €	0,40 €	0,39 €	0,39 €	0,39 €	SO
-23,6%	DOM Moy	0,43 €	0,43 €	0,38 €	0,38 €	0,33 €	SO

Baisse du tarif
Hausse du tarif

Tarif moyen inférieur ou égal
au tarif métropole
Tarif moyen supérieur
au tarif métropole

Carte de paiement internationale à débit différé
CCSF
43,85 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-0,7%	Réunion Moy	43,70 €	43,70 €	43,91 €	44,24 €	43,40 €	-1%
1,8%	Mayotte Moy	45,23 €	45,23 €	45,66 €	46,08 €	46,04 €	5%
10,4%	Guadeloupe Moy	39,78 €	39,84 €	43,85 €	44,14 €	43,91 €	0%
5,8%	Martinique Moy	41,02 €	41,05 €	43,63 €	43,85 €	43,41 €	-1%
1,8%	Guyane Moy	42,60 €	42,60 €	42,85 €	43,45 €	43,36 €	-1%
-2,8%	SPM Moy	44,84 €	44,77 €	44,73 €	44,73 €	43,57 €	-1%
3,8%	DOM Moy	42,02 €	42,04 €	43,81 €	44,12 €	43,61 €	-1%

Carte de paiement internationale à débit immédiat
CCSF
36,95 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
-0,3%	Réunion Moy	35,42 €	35,63 €	35,95 €	36,29 €	35,33 €	-4%
2,5%	Mayotte Moy	38,35 €	38,58 €	38,78 €	39,20 €	39,30 €	6%
-0,1%	Guadeloupe Moy	36,32 €	36,44 €	35,81 €	36,10 €	36,30 €	-2%
9,2%	Martinique Moy	32,37 €	32,46 €	34,72 €	34,94 €	35,33 €	-4%
4,4%	Guyane Moy	34,87 €	35,16 €	35,53 €	36,13 €	36,41 €	-1%
-17,0%	SPM Moy	40,73 €	43,02 €	42,75 €	42,75 €	33,80 €	-9%
2,4%	DOM Moy	34,92 €	35,10 €	35,69 €	36,00 €	35,76 €	-3%

Carte de paiement à autorisation systématique
CCSF
29,55 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
2,2%	Réunion Moy	28,20 €	28,38 €	28,94 €	29,27 €	28,83 €	-2%
4,1%	Mayotte Moy	30,19 €	30,30 €	30,74 €	31,16 €	31,44 €	6%
4,7%	Guadeloupe Moy	26,59 €	26,95 €	27,42 €	27,72 €	27,84 €	-6%
0,5%	Martinique Moy	26,16 €	25,79 €	25,96 €	26,18 €	26,28 €	-11%
6,6%	Guyane Moy	26,07 €	26,00 €	26,19 €	26,79 €	27,79 €	-6%
390,5%	SPM Moy	6,89 €	27,21 €	34,98 €	34,98 €	33,80 €	14%
3,1%	DOM Moy	27,09 €	27,26 €	27,68 €	27,99 €	27,94 €	-5%

Retrait en euros dans un DAB extérieur
CCSF
0,80 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
gratuit	Réunion Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	Mayotte Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	Guadeloupe Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	Martinique Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	Guyane Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	SPM Moy	-	-	-	-	-	gratuit
gratuit	DOM Moy	-	-	-	-	-	gratuit

Commission d'intervention
CCSF
8,30 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
4,6%	Réunion Moy	8,72 €	8,89 €	8,92 €	8,98 €	9,13 €	10%
6,2%	Mayotte Moy	7,75 €	7,97 €	8,07 €	8,15 €	8,23 €	-1%
-4,3%	Guadeloupe Moy	11,86 €	11,94 €	11,63 €	11,61 €	11,34 €	37%
-1,8%	Martinique Moy	9,86 €	9,94 €	10,01 €	10,03 €	9,68 €	17%
8,6%	Guyane Moy	7,45 €	7,74 €	7,83 €	7,80 €	8,09 €	-3%
29,1%	SPM Moy	3,42 €	4,36 €	4,55 €	4,55 €	4,42 €	-47%
0,7%	DOM Moy	9,66 €	9,79 €	9,79 €	9,81 €	9,72 €	17%

Assurance perte ou vol des moyens de paiement
CCSF
24,30 €

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011	Ecart métropole
8,6%	Réunion Moy	20,22 €	20,22 €	20,19 €	19,96 €	21,97 €	-10%
-6,1%	Mayotte Moy	22,74 €	22,74 €	22,91 €	21,43 €	21,36 €	-12%
7,5%	Guadeloupe Moy	22,09 €	22,09 €	22,14 €	22,14 €	23,75 €	-2%
25,9%	Martinique Moy	19,30 €	19,30 €	19,21 €	19,21 €	24,31 €	0%
16,9%	Guyane Moy	19,92 €	19,92 €	20,12 €	20,12 €	23,29 €	-4%
456,4%	SPM Moy	3,29 €	- €	18,00 €	18,00 €	18,30 €	-25%
13,1%	DOM Moy	20,41 €	20,39 €	20,50 €	20,37 €	23,09 €	-5%

Frais de tenue de compte (par an)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
-23,6%	Réunion Moy	30,83 €	30,83 €	29,19 €	29,26 €	23,55 €
-12,7%	Mayotte Moy	30,32 €	30,32 €	30,88 €	30,97 €	26,48 €
-31,2%	Guadeloupe Moy	44,10 €	45,61 €	43,23 €	43,29 €	30,35 €
-32,4%	Martinique Moy	44,07 €	44,11 €	43,62 €	43,66 €	29,78 €
-32,0%	Guyane Moy	27,81 €	27,82 €	26,28 €	26,40 €	18,91 €
gratuit	SPM Moy	- €	- €	- €	- €	- €
-28,5%	DOM Moy	37,23 €	37,61 €	36,32 €	36,38 €	26,60 €

Frais de tenue de compte sans mouvement (par an)

Var 09-11		avr 2009	oct 2009	avr 2010	oct 2010	avr 2011
0,9%	Réunion Moy	15,08 €	15,06 €	15,06 €	15,13 €	15,21 €
14,8%	Mayotte Moy	7,10 €	7,10 €	7,57 €	7,65 €	8,14 €
-15,7%	Guadeloupe Moy	41,50 €	41,11 €	37,50 €	37,56 €	34,99 €
11,4%	Martinique Moy	35,59 €	35,36 €	36,22 €	36,27 €	39,65 €
-16,4%	Guyane Moy	37,40 €	37,40 €	35,60 €	35,72 €	31,25 €
59,4%	SPM Moy	17,66 €	28,95 €	27,99 €	27,99 €	28,16 €
-1,7%	DOM Moy	28,04 €	27,94 €	27,48 €	27,54 €	27,56 €

Annexe 5 - L'Observatoire semestriel des tarifs bancaires d'avril 2011



Avril 2011

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

Conformément à la nouvelle loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81), L'IEDOM établit l'observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM. La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Cet observatoire intègre la liste des dix services et tarifs standard que les établissements de crédit se sont engagés à présenter en tête de leur plaquette tarifaire et sur Internet à compter du 1^{er} janvier 2011, conformément aux décisions du Comité consultatif du Secteur financier et à la norme de la Fédération bancaire française. Dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte. Les tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2011 suivent les deux principales tendances suivantes :

- Une baisse significative sur presque toutes les géographies des tarifs des opérations bancaires les plus courantes, dont les frais de tenue de compte, de virement et de prélèvement) ;
- Une stabilisation globale des frais liés à la délivrance d'une carte de paiement après la hausse relevée lors de l'observatoire d'octobre 2010.

Nota bene : ❶ la structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ l'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services et ne présente pas les forfaits aux définitions multiples et propres à chaque établissement de crédit. ❸ aucun tarif moyen n'est calculé à ce jour pour la métropole. ❹ La liste des onze services et tarifs standard est surlignée en bleu dans la présente publication.

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} avril 2011

	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Réunion	Mayotte	SPM	Moyenne DOM
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	30,35	29,78	17,63	23,55	26,48	0,00	26,52
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	34,99	39,65	29,66	15,21	8,14	28,16	27,45
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,88	1,10	1,01	0,97	2,18	0,00	1,01
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	0,74	0,84	N.S.	1,43	1,29	2,50	1,07
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,29	0,36	0,28	0,39	0,38	5,0	0,35
CHEQUES							
FORFAIT SANS CHEQUER / GPA (par mois)	2,75	2,85	3,54	2,80	1,54	2,75	2,81
OPPOSITION SUR CHEQUE	14,39	15,30	14,57	11,79	16,58	10,70	13,70
LETRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	7,45	8,35	4,41	1,94	7,06	11,73	5,39
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)							
< 60€	27,61	27,72	26,65	28,33	28,15	27,65	27,87
> 60€	46,30	46,75	43,63	46,91	46,48	46,09	46,48
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	15,11	16,90	16,36	11,55	13,17	8,15	14,21
VIREMENT SEPA							
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	4,18	3,66	4,00	3,69	3,56	2,30	3,82
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,03	0,01	0,07	0,00	0,00	0,00	0,01
- permanent (fruits de mise en place)	0,15	0,97	0,38	0,52	1,86	7,82	0,60
- permanent (par virement)	0,98	0,89	1,07	1,27	1,29	0,23	1,08
OPPOSITION SUR VIREMENT	3,06	2,27	5,92	3,37	3,96	0,00	3,18
FRAIS DE REJET VIREMENT	9,24	7,80	11,31	7,31	14,50	9,78	8,43
PRELEVEMENT							
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,54	3,86	2,34	1,33	1,86	0,00	1,87
Frais par prélèvement	0,04	0,03	0,00	0,76	0,72	0,39	0,33
OPPOSITION SUR PRELEVEMENT							
- en agence	1,44	1,41	0,00	1,79	0,00	12,26	1,48
- par internet/téléphone	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRELEVEMENT (décret 2007-1611)	14,50	15,35	12,29	16,82	16,27	20,00	15,54
CARTE BANCAIRE							
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,91	43,41	42,19	43,40	46,04	43,57	43,54
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,30	35,33	35,45	35,33	39,30	33,80	35,70
- Carte bancaire VISA premier	125,51	122,57	122,74	124,22	128,02	120,87	124,12
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,96	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,39
- Carte de paiement à autorisation systématique	27,84	26,28	27,07	28,83	31,44	33,80	27,89
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS							
FRAIS ATO, SAISIE	102,86	97,26	85,93	97,31	100,22	71,02	97,94
COMMISSION D'INTERVENTION	11,34	9,68	7,76	9,13	8,23	4,42	9,70
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	23,75	24,31	22,46	24,24	21,36	18,30	23,90
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE							
- du CEL, PEL	52,58	56,70	51,68	48,55	31,69	17,69	51,28

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

N.S. : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

Nota bene : les données sur les frais de tenue de compte ont été revues à la baisse par un établissement sur l'ensemble des géographies à compter du 1^{er} avril 2011.

Méthodologie : les tarifs présentés sont des tarifs moyens par géographie. Chaque tarif est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DOM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

LA REUNION

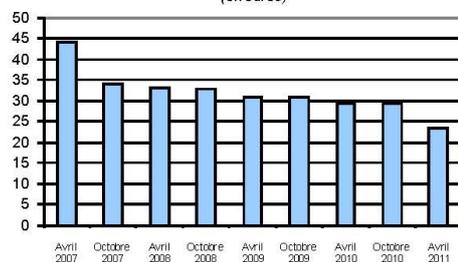
Tarification des services bancaires à La Réunion au 1er avril 2011

	CRCAMR	BFCOI Réunion	BR Réunion	CEPAC Réunion	CRCMMOM	BRED Réunion	BNP Réunion	Banque Postale	Moyenne Réunion
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an) (*)	42,00	48,00	48,00	12,24	0,00	0,00	60,00	3,20	23,55
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	18,30	0,00	0,00	0,00	67,28	52,00	60,00	3,20	15,21
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	1,50	1,50	0,00	0,99	4,78	0,00	5,30	0,00	0,97
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	1,04	1,50	1,55	2,50	S.O.	1,00	1,00	S.O.	1,43
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,52	0,50	S.O.	S.O.	S.O.	0,50	S.O.	0,25	0,39
CHEQUES									
FORAÎT SANS CHÉQUIER/ GPA (par mois)	S.O.	S.O.	3,00	3,05	0,00	4,00	2,51	2,33	2,80
OPPOSITION SUR CHEQUE	12,00	12,00	5,00	14,00	18,15	17,59	15,50	10,00	11,79
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0,00	16,00	0,00	0,00	7,62	8,50	0,00	0,00	1,94
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)									
- < 50€	30,00	30,00	30,00	30,00	30,00	20,43	30,00	28,00	28,33
- > 50€	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	40,43	50,00	43,66	46,91
DÉLIVRANCE D'UN CHÉQUE DE BANQUE	13,25	10,00	9,50	10,50	23,71	14,50	15,50	9,90	11,55
VIREMENT SEPA									
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,60	4,12	3,84	3,10	3,46	3,65	6,00	3,25	3,69
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	S.O.	S.O.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- permanent (frais de mise en place)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	0,52
- permanent (par virement)	1,70	1,70	1,40	1,10	1,00	1,08	1,44	0,98	1,27
OPPOSITION SUR VIREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,30	3,37
FRAIS DE REJET VIREMENT	0,00	20,00	0,00	0,00	10,41	20,00	6,00	10,30	7,31
PRELEVEMENT									
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	3,00	0,00	8,90	0,00	0,00	0,00	0,00	1,33
Frais par prélèvement	1,70	1,80	1,70	0,00	2,70	0,00	1,80	0,00	0,76
OPPOSITION SUR PRELEVEMENT									
- en agence	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,79
- par Internet/téléphone	0,00	0,00	S.O.	0,00	S.O.	0,00	S.O.	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRELEVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00	20,00	19,96	20,00	20,00	10,30	16,82
CARTE BANCAIRE									
- Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	44,00	45,00	42,50	46,00	45,90	45,00	41,00	43,40
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	33,25	36,00	36,00	33,50	37,00	39,00	36,00	35,50	35,33
- Carte bancaire VISA premier	125,00	124,00	128,00	113,00	126,00	132,00	130,00	123,00	124,22
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Carte de paiement à autorisation systématique	30,00	28,00	27,90	33,50	23,00	29,64	29,00	26,50	28,83
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS									
FRAIS ATD, SAISIE	98,00	130,00	140,00	98,00	119,06	110,84	114,00	68,00	97,31
COMMISSION D'INTERVENTION	10,00	11,00	12,00	10,90	7,60	9,57	8,50	6,70	9,13
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,00	21,25	25,00	36,00	S.O.	24,00	25,00	20,00	24,24
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE									
- du CEL, FEL	55,00	12,00	40,00	64,50	56,51	61,43	65,00	40,00	48,55

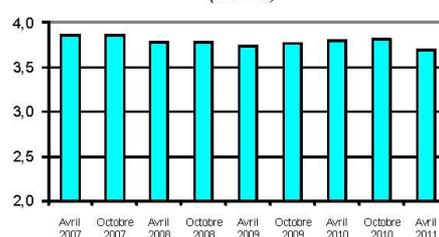
S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

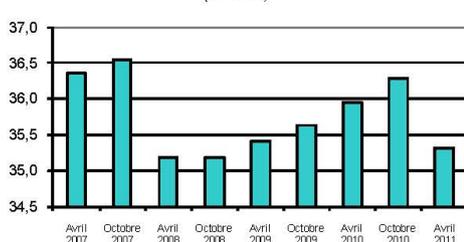
Evolution des frais de tenue de compte (en euros)



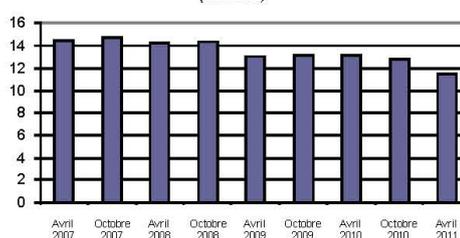
Evolution de la tarification d'un virement interbancaire effectué au guichet (en euros)



Evolution de la tarification de la carte VISA à débit immédiat (en euros)



Evolution des frais de délivrance d'un chèque de banque (en euros)



MAYOTTE

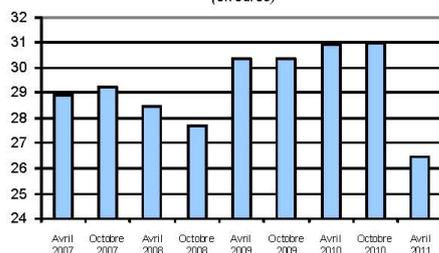
Tarification des services bancaires à Mayotte au 1^{er} avril 2011

	CRCAMR	BFCOI Mayotte	BR Mayotte	BRED Mayotte	Banque Postale	Moyenne Mayotte
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	42,00	51,60	46,00	0,00	3,20	26,48
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	18,30	0,00	0,00	52,00	3,20	8,14
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	1,50	5,07	0,00	0,00	0,00	2,18
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	1,04	1,38	1,55	1,00	S.O.	1,29
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,52	0,46	S.O.	0,50	0,25	0,38
CHEQUES						
FORFAIT SANS CHEQUIER/ GPA (par mois)	S.O.	0,00	3,00	4,00	2,33	1,54
OPPOSITION SUR CHEQUE	12,00	23,96	5,00	17,59	10,00	16,58
LETTRE D'INJUNCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	0,00	14,75	0,00	8,50	0,00	7,06
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)						
- < 50€	30,00	30,00	30,00	20,43	26,00	28,15
- > 50€	50,00	50,00	50,00	40,43	43,66	46,48
DELIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	13,25	16,13	9,50	14,50	9,90	13,17
VIREMENT SEPA						
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,60	3,80	3,84	3,65	3,25	3,56
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	S.O.	S.O.	0,00	0,00	0,00
- paiement (rais de mise en place)	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	1,86
- paiement (par virement)	1,70	1,57	1,40	1,06	0,98	1,29
OPPOSITION SUR VIREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	10,30	3,96
FRAIS DE REJET VIREMENT	0,00	20,00	0,00	20,00	10,30	14,50
PRELEVEMENT						
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	1,86
Frais par prélèvement	1,70	1,38	1,70	0,00	0,00	0,72
OPPOSITION SUR PRELEVEMENT						
- en agence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- par internet/téléphone	0,00	0,00	S.O.	0,00	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRELEVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00	20,00	10,30	16,27
CARTE BANCAIRE						
- Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	51,00	45,00	45,90	41,00	46,04
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	33,25	44,00	36,00	39,00	35,50	39,30
- Carte bancaire VISA premier	125,00	132,00	128,00	128,00	123,00	128,02
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Carte de paiement à autorisation systématique	30,00	37,00	27,90	29,64	26,50	31,44
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS						
FRAIS ATD, SAISIE	98,00	124,42	140,00	110,84	68,00	100,22
COMMISSION D'INTERVENTION	10,00	8,76	12,00	9,57	6,70	8,23
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2,00	21,25	25,00	24,00	20,00	20,13
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE						
- du CEL, PEL	55,00	12,00	40,00	61,43	40,00	31,69

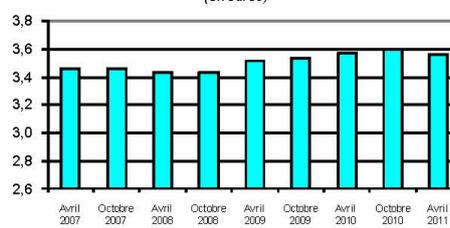
S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

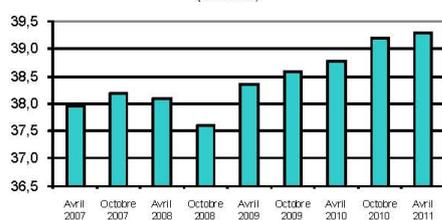
Evolution des frais de tenue de compte
(en euros)



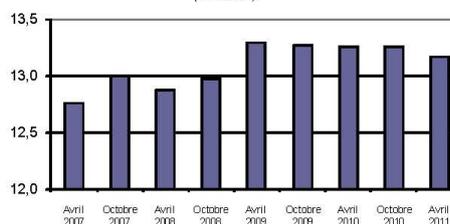
Evolution de la tarification d'un virement
interbancaire effectué au guichet
(en euros)



Evolution de la tarification de la carte VISA à débit
immédiat
(en euros)



Evolution des frais de délivrance d'un chèque de
banque
(en euros)



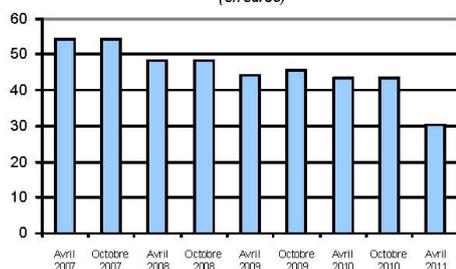
GUADELOUPE

Tarification moyenne des services bancaires à la Guadeloupe au 1^{er} avril 2011

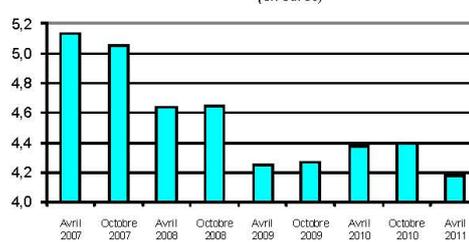
	CRCAMG	BRED Guadeloupe	BDAF	BNP Guadeloupe	BFCAG	SGBA	CEPAC	CRCMMOM	FCMAG	Banque Postale	Moyenne Guadeloupe
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	48,00	0,00	60,36	66,00	82,20	55,80	56,00	0,00	34,00	3,20	30,35
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	42,00	64,40	160,00	0,00	208,00	0,00	0,00	67,28	31,49	3,20	34,99
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,00	0,00	3,50	4,50	3,50	4,50	0,00	4,78	3,00	0,00	0,88
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	0,00	1,00	S.O.	S.O.	S.O.	0,50	2,00	S.O.	1,00	S.O.	0,74
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,50	0,50	S.O.	S.O.	S.O.	0,70	S.O.	S.O.	0,20	0,25	0,29
CHEQUES											
FORFAIT SANS CHÉQUIER / GPA (par mois)	2,90	4,00	5,00	S.O.	6,50	S.O.	0,00	0,00	3,55	2,33	2,75
OPPOSITION SUR CHÈQUE	12,00	17,59	20,00	20,00	26,10	23,00	14,00	18,15	17,95	10,00	14,39
LETRE D'INDICATION (ou INFORMATION PREALABLE)	16,00	8,50	5,00	15,00	6,80	17,00	0,00	7,62	15,25	0,00	7,45
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)											
< 50€	30,00	20,43	25,00	30,00	30,00	29,00	30,00	30,00	30,00	28,00	27,61
> 50€	50,00	40,43	45,00	50,00	50,00	48,00	50,00	50,00	50,00	43,66	46,30
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	9,00	20,00	40,00	20,00	33,80	32,50	10,80	23,71	14,00	9,90	15,11
VIREMENT SEPA											
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	5,50	3,65	5,00	5,00	6,40	4,60	3,10	3,46	4,08	3,25	4,18
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,03
- permanent (frais de mise en place)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,05	0,00	0,15
- permanent (par virement)	0,00	1,08	3,00	1,05	4,60	1,10	1,10	1,00	0,00	0,98	0,98
OPPOSITION SUR VIREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,30	3,06
FRAIS DE REJET VIREMENT	0,00	20,00	20,00	20,00	0,00	0,00	0,00	10,41	5,12	10,30	9,24
PRÉLÈVEMENT											
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	16,50	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	0,54
Frais par prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	0,00	0,00	0,04
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT											
- en agence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	1,44
- par internet/téléphone	0,00	0,00	S.O.	0,00	S.O.	0,00	0,00	S.O.	S.O.	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00	20,00	0,00	20,00	0,00	19,96	17,94	10,30	14,50
CARTE BANCAIRE											
- Carte de paiement internationale à débit différé	45,00	45,90	45,00	47,00	44,00	45,00	43,00	45,00	42,75	41,00	43,91
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,00	39,00	33,00	42,00	36,00	35,00	34,00	37,00	31,90	35,50	36,30
- Carte bancaire VISA premier	125,00	132,00	130,00	132,00	126,00	127,00	116,00	126,00	113,15	123,00	125,51
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,96
- Carte de paiement à autorisation systématique	27,00	29,54	25,00	32,00	32,00	19,50	30,00	23,00	21,07	26,50	27,84
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS											
FRAIS ATD, SAISIE	120,00	110,84	110,00	140,00	130,00	145,00	98,00	119,05	82,50	68,00	102,86
COMMISSION D'INTERVENTION	15,00	9,57	12,00	16,50	14,00	9,60	15,00	7,60	4,50	6,70	11,34
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	24,00	22,87	32,00	33,55	29,00	18,30	S.O.	22,86	20,00	23,75
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE											
- au GEL DEL	49,00	61,43	60,00	60,00	85,00	50,00	64,50	56,51	50,00	40,00	52,99

S.O. : Sans Objet (service non proposé)
NS: Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

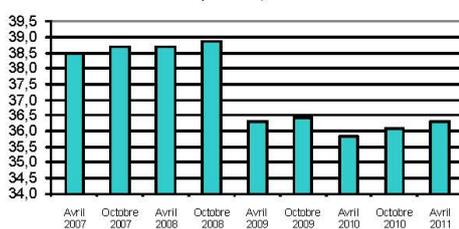
**Evolution des frais de tenue de compte
(en euros)**



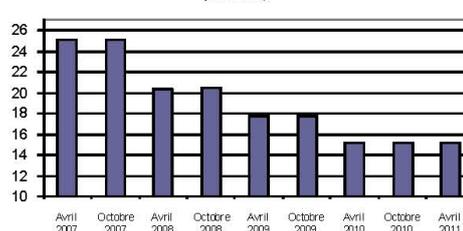
**Evolution de la tarification d'un virement interbancaire
effectué au guichet
(en euros)**



**Evolution de la tarification de la carte VISA à débit
immédiat
(en euros)**



**Evolution des frais de délivrance d'un chèque de
banque
(en euros)**



MARTINIQUE

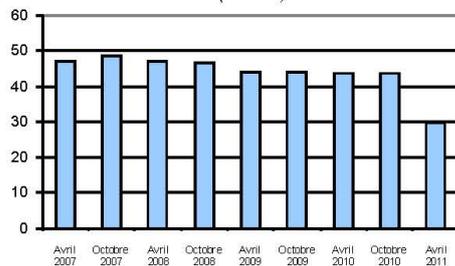
Tarifcation moyenne des services bancaires à la Martinique au 1^{er} avril 2011

	CRCAMM	BRED Martinique	BDAF	BNP Martinique	BFCAG	SGBA	CEPAC	CRCMMOM	FCMAG	Banque Postale	Moyenne Martinique
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	48,00	0,00	60,36	66,00	82,20	55,80	56,00	0,00	34,00	3,20	29,78
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	60,00	64,40	160,00	30,00	208,00	0,00	0,00	67,28	31,49	3,20	39,65
ABONNEMENT PERMETTANT DE GÉRER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,00	0,00	3,90	4,50	3,50	4,50	0,00	4,78	3,00	0,00	1,10
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	0,00	1,00	S.O.	S.O.	S.O.	0,50	2,00	S.O.	1,00	S.O.	0,84
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,50	0,50	S.O.	S.O.	S.O.	0,70	S.O.	S.O.	0,20	0,25	0,36
CHEQUES											
FORFAIT SANS CHEQUER / GPA (par mois)	2,90	4,00	5,00	2,60	6,50	S.O.	0,00	0,00	3,55	2,33	2,85
OPPOSITION SUR CHEQUE	15,00	17,59	20,00	17,00	26,10	23,00	14,00	16,15	17,95	10,00	15,30
LETTRE D'ONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	14,00	8,50	5,00	14,00	6,80	17,00	0,00	7,62	15,25	0,00	8,35
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)											
< 50€	30,00	20,43	25,00	30,00	30,00	29,00	30,00	30,00	30,00	28,00	27,72
> 50€	50,00	40,43	45,00	50,00	50,00	48,00	50,00	50,00	50,00	43,66	46,75
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	20,00	20,00	40,00	20,00	33,80	32,50	10,80	23,71	14,00	9,90	16,90
VIREMENT SEPA											
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,00	3,65	5,00	5,75	6,40	4,60	3,10	3,46	4,08	3,25	3,66
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,01
- permanent (frais de mise en place)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00	5,05	0,00	0,97
- permanent (par virement)	1,00	1,06	3,00	0,00	4,60	1,10	1,10	1,00	0,00	0,98	0,89
OPPOSITION SUR VIREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,30	2,27
FRAIS DE REJET VIREMENT	0,00	20,00	20,00	5,00	0,00	0,00	0,00	10,41	5,12	10,30	7,80
PRELEVEMENT											
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	5,40	0,00	0,00	0,00	16,50	0,00	0,00	0,00	15,00	0,00	3,86
Frais par prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,70	0,00	0,00	0,01
OPPOSITION SUR PRÉLEVEMENT											
- en agence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	0,00	0,00	1,43
- par Internet/téléphone	0,00	0,00	S.O.	S.O.	S.O.	0,00	0,00	S.O.	S.O.	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRÉLEVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	0,00	19,96	17,94	10,30	15,35
CARTE BANCAIRE											
- Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	45,90	45,00	44,00	44,00	45,00	43,00	46,00	42,75	41,00	43,41
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,00	39,00	33,00	36,00	36,00	35,00	34,00	37,00	31,90	35,50	35,33
- Carte bancaire VISA premier	120,00	132,00	130,00	136,00	126,00	127,00	116,00	126,00	113,15	123,00	122,57
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,55
- Carte de paiement à autorisation systématique	27,00	29,64	25,00	25,20	32,00	19,50	30,00	23,00	21,07	26,50	26,28
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS											
FRAIS ADO SAISIE	110,00	110,84	110,00	140,00	130,00	145,00	86,00	119,06	82,50	68,00	97,26
COMMISSION D'INTERVENTION	12,40	9,57	12,00	16,50	14,00	9,60	15,00	7,60	4,50	6,70	9,68
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,00	24,00	22,87	32,00	33,55	29,00	18,30	S.O.	22,86	20,00	24,31
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE											
- du CB, PEL	65,00	61,43	60,00	80,00	85,00	50,00	64,50	56,51	50,00	40,00	56,70

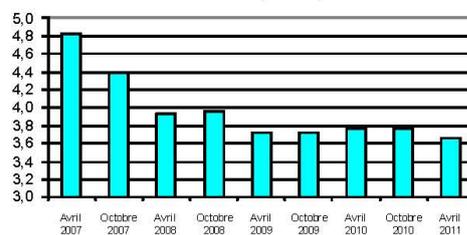
S.O. : Sans Objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

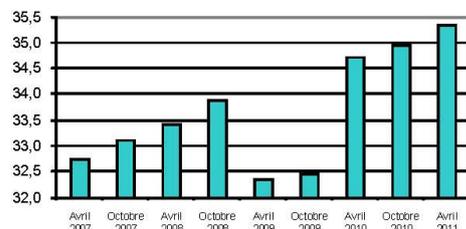
Evolution des frais de tenue de compte
(en euros)



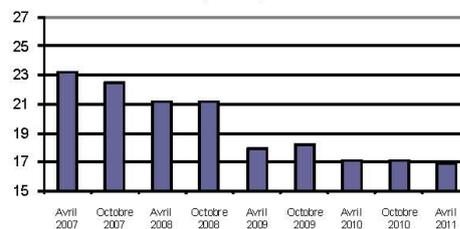
Evolution de la tarification d'un virement interbancaire
effectué au guichet
(en euros)



Evolution de la tarification de la carte VISA à débit
immédiat
(en euros)



Evolution des frais de délivrance d'un chèque de
banque
(en euros)



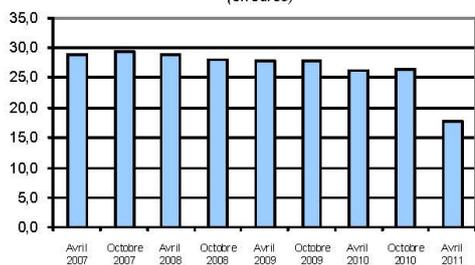
GUYANE

Tarification moyenne des services bancaires en Guyane au 1^{er} avril 2011

	CRCAMM	BRED Guyane	BDAF	BNP Guyane	BFCAG	FCMAG	Banque Postale	Moyenne Guyane
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	48,00	0,00	60,36	68,00	82,20	34,00	3,20	17,63
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	60,00	64,40	160,00	0,00	208,00	31,49	3,20	29,66
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,00	0,00	3,90	5,00	3,50	3,00	0,00	1,01
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	0,00	1,00	S.O.	S.O.	S.O.	1,00	S.O.	N.S
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	0,50	0,50	S.O.	S.O.	S.O.	0,20	0,25	0,28
CHEQUES								
FORFAIT SANS CHEQUER/ GPA (par mois)	2,90	4,00	5,00	8,50	6,50	3,55	2,33	3,54
OPPOSITION SUR CHEQUE	15,00	17,59	20,00	29,00	26,10	17,95	10,00	14,57
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	14,00	8,50	5,00	15,00	6,80	15,25	0,00	4,41
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)								
< 50€	30,00	20,43	25,00	30,00	30,00	30,00	28,00	26,65
> 50€	50,00	40,43	45,00	50,00	50,00	50,00	43,66	43,63
DÉLIVRANCE D'UN CHEQUE DE BANQUE	20,00	20,00	40,00	40,00	39,80	14,00	9,90	16,36
VIREMENT SEPA								
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	3,00	3,65	5,00	8,00	6,40	4,08	3,25	4,00
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,07
- permanent (frais de mise en place)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5,05	0,00	0,38
- permanent (par virement)	1,00	1,08	3,00	0,00	4,60	0,00	0,98	1,07
OPPOSITION SUR VIREMENT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,30	5,92
FRAIS DE REJET VIREMENT	0,00	20,00	20,00	20,00	0,00	5,12	10,30	11,31
PRÉLÈVEMENT								
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	5,40	0,00	0,00	0,00	16,50	15,00	0,00	2,34
Frais par prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR PRÉLÈVEMENT								
- en agence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- par internet/téléphone	0,00	0,00	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	0,00	0,00
FRAIS DE REJET PRÉLÈVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00	20,00	0,00	17,94	10,30	12,29
CARTE BANCAIRE								
- Carte de paiement internationale à débit différé	44,00	45,90	45,00	53,00	44,00	42,75	41,00	42,19
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	36,00	39,00	33,00	42,00	36,00	31,90	35,50	35,45
- Carte bancaire VISA premier	120,00	132,00	130,00	145,00	126,00	113,15	123,00	122,74
- Carte bancaire VISA premier droit d'entrée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Carte de paiement à autorisation systématique	27,00	29,64	25,00	35,00	32,00	21,07	26,50	27,07
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
DIVERS								
FRAIS A/D, SAISE	110,00	110,84	110,00	145,00	130,00	82,50	68,00	85,93
COMMISSION D'INTERVENTION	12,40	9,57	12,00	11,00	14,00	4,50	6,70	7,76
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	31,00	24,00	22,87	32,00	33,55	22,86	20,00	22,46
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE								
- au GBL, FEL	65,00	61,43	60,00	95,00	85,00	50,00	40,00	51,68

S.O. : Sans Objet (service non proposé)
 N.S. : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

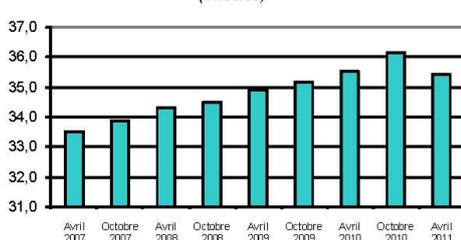
**Evolution des frais de tenue de compte
(en euros)**



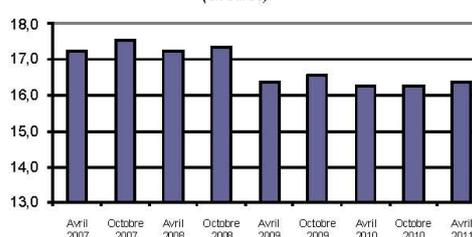
**Evolution de la tarification d'un virement
interbancaire effectué au guichet
(en euros)**



**Evolution de la tarification de la carte VISA à débit
immédiat
(en euros)**



**Evolution des frais de délivrance d'un chèque de
banque
(en euros)**



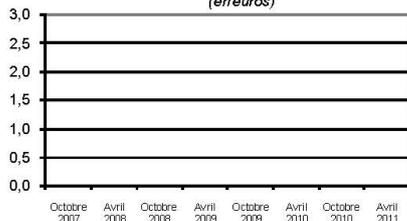
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarification moyenne des services bancaires à Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} avril 2011

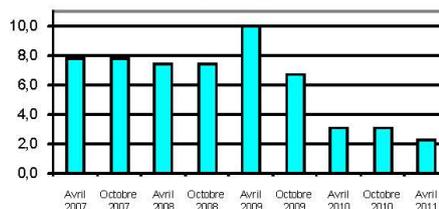
	BDSPM	CEIDF	Moyenne SPM
FRAIS DE TENUE DE COMPTE (par an)	0,00	0,00	0,00
FRAIS POUR UN COMPTE SANS MOUVEMENT (par an)	36,00	0,00	28,16
ABONNEMENT PERMETTANT DE GERER SES COMPTES SUR L'INTERNET (par mois)	0,00	0,00	0,00
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par mois)	S.O.	2,50	2,50
PRODUIT OFFRANT DES ALERTES SUR LA SITUATION DU COMPTE PAR SMS (par message)	S.O.	S.O.	S.O.
CHEQUES			
FORFAIT SANS CHÈQUEUR / GPA (par mois)	S.O.	2,75	2,75
OPPOSITION SUR CHEQUE	9,50	15,00	10,70
LETTRE D'INJONCTION (ou INFORMATION PREALABLE)	15,00	0,00	11,73
FRAIS DE REJET (décret 2007-1611)			
< 50€	27,00	30,00	27,65
> 50€	45,00	50,00	46,09
DÉLIVRANCE D'UN CHÈQUE DE BANQUE	7,50	10,50	8,15
VIREMENT SEPA			
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement)	2,00	3,40	2,30
- Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par internet (par virement)	0,00	0,00	0,00
- permanent (frais de mise en place)	10,00	0,00	7,82
- permanent (par virement)	0,00	1,05	0,23
OPPOSITION SUR VIREMENT	S.O.	0,00	0,00
FRAIS DE REJET VIREMENT	12,50	0,00	9,78
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00
Frais par prélèvement	0,50	0,00	0,39
OPPOSITION SUR PRÉLEVEMENT			
- en agence	11,50	15,00	12,26
- par Internet/Téléphone	0,00	S.O.	0,00
FRAIS DE REJET PRÉLEVEMENT (décret 2007-1611)	20,00	20,00	20,00
CARTE BANCAIRE			
- Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	43,80	43,57
- Carte de paiement internationale à débit immédiat	33,50	34,90	33,80
- Carte bancaire VISA premier	120,00	124,00	120,87
- Carte bancaire VISA premier: droit d'entrée	0,00	0,00	0,00
- Carte de paiement à autorisation systématique	33,50	34,90	33,80
- Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale	0,00	0,00	0,00
OPPOSITION SUR CARTE BANCAIRE	0,00	0,00	0,00
DIVERS			
FRAIS ATD, SAISIE	67,50	83,65	71,02
COMMISSION D'INTERVENTION	3,00	9,50	4,42
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	S.O.	18,30	18,30
TRANSFERT DANS UNE AUTRE BANQUE			
- du CEL, FEL	0,00	81,20	17,69

S.O. : Sans Objet (service non proposé)

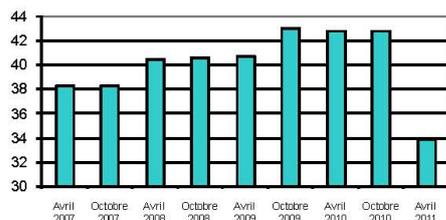
**Evolution des frais de tenue de compte
(en euros)**



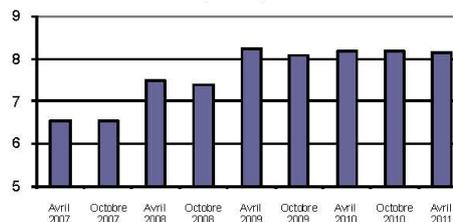
**Evolution de la tarification d'un virement
interbancaire effectué au guichet
(en euros)**



**Evolution de la tarification de la carte VISA à débit
immédiat
(en euros)**



**Evolution des frais de délivrance d'un chèque de
banque
(en euros)**



Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Nicolas de SEZE
Editeur : IEDOM - Novembre 2011

